

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,

Arrêté ministériel n° 105/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/009 du 17 juin 2009 complétant l'Arrêté n°035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière

Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier, spécialement ses articles 24, 27, 90, 97, 102, 104 et 112 ;

Vu l'Ordonnance n°08/067 du 26 octobre 2008 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres ;

Vu, telle que modifiée à ce jour par l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008, l'Ordonnance n° 75-231 du 22 juillet 1975 fixant les attributions du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;

Considérant la nécessité de renforcer l'applicabilité de l'Arrêté n°035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature ;

A R R E T E :

Article 1er :

Le présent Arrêté a pour objet de compléter l'Arrêté n°035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière, notamment en fixant le modèle des documents qui y sont prévus, en vue d'une exploitation conforme au Code forestier.

Article 2 :

Le modèle de chacun des documents visés à l'article 1 er ci-dessus est repris aux annexes du présent Arrêté.

Il s'agit notamment de :

1. Permis ordinaire de coupe,
2. Permis de coupe artisanale,
3. Permis de coupe de bois et de carbonisation,
4. Permis de récolte,
5. Permis spécial de coupe,
6. Permis spécial de récolte,
7. Acte d'agrément d'exploitant forestier artisanal,
8. Carnet de chantier : annexe,
9. Permis de circulation des produits forestiers ligneux et

10. Formulaire de déclaration trimestrielle.

11. Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa le 17 juin 2009
José E.B.ENDUNDO Annexe 1

Annexe 1

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme



Secrétaire Général à l'Environnement et
Conservateur de la Nature

N°

PERMIS ORDINAIRE DE COUPE DE BOIS N° . .

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature,

- Vu la Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier, spécialement les articles 24, 90, 97,98 et 102 ;
- Vu l'Arrêté n°035/CAB/MIN/ECNEF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière, spécialement les articles 5, 6 et 7 ;
- Vu la demande de permis ordinaire de coupe de bois introduite par l'Exploitant :

. (Identité complète)

Ainsi que les avis favorable de l'Administration forestière ;

D E C I D E :

Le présent permis de coupe de bois est accordé à l'exploitant forestier susmentionné pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre

Réf. Concession forestière :

Province :

Secteur :

Territoire :

Superficie :

Lieu (Dénomination) :

ESSENCE A EXPLOITER	VOLUME A PRÉLEVER (m3)	ESSENCE A EXPLOITER	VOLUME A PRÉLEVER (m3)
1.		11.	
2.		12.	
3.		13.	
4.		14.	
5.		15.	
6.		16.	
7.		17.	
8.		18.	
9.		19.	
10.		20.	
		TOTAL	

Somme due :

Cachet de service

REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DE



N. . .

PERMIS DE COUPE ARTISANALE DE BOIS N° . . .

Le Gouverneur de Province de

Vu la Constitution,

Vu la Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier, spécialement les articles 24, 90, 97, 98 et 102 ;

Vu l'Arrêté ministériel n°036/CAB/MIN/ECNEF/2006 du 05 octobre 2006, spécialement les articles 5,6 et 8 ;

Vu la demande de permis de coupe artisanale de bois introduite par l'Exploitant

.....

Adresse :

Acte d'agrément:

Sur proposition de l'Administration provinciale des forêts :

DECIDE:

Article 1er: Le présent permis de coupe est accordé à l'exploitant forestier artisanal ci-dessus identifié pour couper des bois dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous sur une période allant du au

Province : Secteur :

Territoire : Superficie :

Lieu dit : _____

ESSENCE A EXPLOITER	VOLUME A PRÉLEVER (m3)	ESSENCES A EXPLOITER	VOLUME A PRÉLEVER (m3)
1.		11.	
2.		12.	
3.		13.	
4.		14.	
5.		15.	
6.		16.	
7.		17.	
8.		18.	
9.		19.	
10.		20.	
		TOTAL	

Montant de la taxe du :

Référence du titre de perception :

Fait à Kinshasa, le

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE.

Nom de l'autorité

Cachet.

DISTRICT :

TERRITOIRE :

N° . . .

**PERMIS DE COUPE DE BOIS DE FEU ET DE
CARBONISATION N° . . .**

1. IDENTITÉ DE L'EXPLOITANT

Nom & post-nom :

Village, Province, Territoire, Secteur, :

Résidence :

2. DELIMITATION DE LA ZONE DE COUPE DE BOIS :

(Joindre l'extrait de la carte du territoire à 1/200.000)

Lieu de la coupe :

Essences et diamètres interdits :

.

3. TAXE & QUANTITÉ AUTORISÉE

N°	Type de produits	Quantité autorisée	Taxe perçue
01	Bois de chauffage	Stères : chiffre et lettre	
02	Charbon de bois	Tonnes : chiffre et lettre	
		TOTAL	

4. REFERENCE DU TITRE DE PERCEPTION :

**5. PERIODE DE VALIDITE : du 1er janvier au 31
décembre**

Date :

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

Nom

Cachet de service

1 Art. 9 de l'Arrêté n° 035/ CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05
octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière

Annexe 4

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DE



N° . . .

PERMIS DE RÉCOLTE N°

1. IDENTITÉ DE L'EXPLOITANT

Nom & post - nom :

Registre de commerce :

Profession :

Adresse physique :

N° Téléphone :

3. TAXE PERCOLE & QUANTITE AUTORISEE

N°	Types de produits	Quantité autorisée (en chiffre & lettre)	Taxe due
		TOTAL	

4. PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PERMIS DE RÉCOLTE :

du au

Date

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE

Nom

Cachet.

Annexe 5

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme*



*Secrétaire Général à l'Environnement et
Conservateur de la Nature*

PERMIS SPECIAL DE COUPE DE BOIS N°

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature

Vu la Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier, spécialement les articles 24, 90, 97, 102;

Vu l'Arrêté n°035/CAB/MIN/ECNEF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière, spécialement les articles 12, 13, 14 et 15 ;

Vu la demande de permis spécial de coupe de bois introduite par l'Exploitant :

Adresse :

Acte d'agrément :

D E C I D E :

Il est accordé à l'Exploitant Forestier dont le nom est susmentionné, le présent permis de coupe pour la période allant du au

Province : District :

Territoire : Secteur :

Lieu (dénomination) : Superficie :

ESSENCE A EXPLOITER	VOLUME A PRÉLEVER (m3)	ESSENCE A EXPLOITER	VOLUME PRÉLEVER (m3)
1.		6.	
2.		7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	
		TOTAL	

Somme due :

$N^\circ \dots$

.....

.....

N°	Type de produits	Quantité autorisée en tonnes	Taxe perçue
TOTAL			

Mère :

2.3)
.

3. PÉRIODE DE VALIDITÉ (Trois ans)

Date de délivrance :

Date d'expiration :

4. TAXE PERCUE

Montant : Titre de perception :

5. IDENTITE DE L'AUTORITE COMPENTE

Nom & post- nom :

Fonction :

Fait à le

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE

Nom :

Signature et sceau

1 Arts. 23 à 26 de l'Arrêté n° 035/CAB/MIN/ECN-EF/006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière

Annexe 8

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme*



*Secrétaire Général à l'Environnement et
Conservateur de la Nature*

N° . . .

CARNET DE CHANTIER

(Article 50 et 51 de l'Arrêté ministériel n°035/CAB/MIN/ECNEF/2006 du 05 octobre relatif à l'exploitation forestière)

EXPLOITATION :

N° PERMIS DE COUPE OU DE RECOLTE :

PROVINCE

CHANTIER

TERRITOIRE

6. En cas de coupe

N° de l'arbre	Nom scientifique, commerciale ou vernaculaire de l'essence abattue	Date d'abattage	Destination probable	Diamètre et longueur de l'arbre	N° et dimensions billes (longueur, diamètre, volume)

Annexe 9

RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE :

TERRITOIRE :

N° . . .

SERVICE FORESTIER DU TERRITOIRE

PERMIS DE CIRCULATION DES PRODUITS FORESTIERS

N°

1. Identité du transporteur

Nom & post-nom :

Adresse :

Téléphone :

2. Identification du moyen de transporteur

N°	a. Véhicule / Remorque	b. Bateau	c. Train / Wagon
			

3. Identité de l'exploitant forestier

Nom & post-nom :

Registre de commerce :

Adresse :

Téléphone :

4. Itinéraire et Destination du produit forestier

De : à

Via

5. Référence des autorisations d'exploitation forestière

N° concession forestière :

N° permis de coupe (ordinaire/artisanal/spécial) :

6. Spécification des produits forestiers admis à circuler

N°	Type des produits	Nombre	Volume (m3)	Quantité (tonne)	Observation

7. Validité : du au

8. Identité de l'agent émetteur

Nom & post-nom :

Grade :

Fonction :

Fait à, le

Signature et sceau

N.B : - La délivrance du présent permis est gratuite.

- En cas de changement de transport.



Direction de la Gestion Forestière (DGF)

Formulaire de Déclaration Trimestrielle

Déclaration Trimestrielle de la production de bois transformé						
Trimestre	1	2	3	4	Année	
I. Identification de l'entreprise						
Nom de l'entreprise :						
Adresse complète :						
II. Source d'approvisionnement						
2.1. Sources propres (concession forestières régulièrement acquises)						
Référence de la concession : Contrant de concession forestière N°						
Localisation de la concession forestière :						
Province : Territoire :						
Référence du permis de coupe de Bois : N°						
Essence	Volume grume (m3)	Volume transformé (m3)	Type de produit fini (*)			
TOTAL						
(*)Produit obtenus : (1) Sciage (2) Déroulage (3) Tranchage (4) Contreplaqué (5) Panneaux (6) Parquets						

2.2 Sources extérieures (autres que les Permis de Coupe propre)

Source	Essence	Volume grume entrant (m3)	Volume transformé (m3)	Type de produit fini

III. Synthèse de la production industrielle du trimestre et destination

Essence	Volume entrant (m3)	Volume sortant (m3)	Destination	
			Marché intérieur (m3)	Exportation(m3)
1. Pour le sciage				
2. Pour le déroulage				
3. Pour le tranchage				
4. Pour les contreplaqués				
5. Parquets				
6. Autres produits				

Formulaire rempli par :

Noms :

Titre :

Téléphone :

Date :

Signature :

Pour réception :

